



Mission de service civique 2024
Commune d'Aurseulles

Où ? Aurseulles (14 – Calvados)
58 rue Monseigneur Paysant, Bourg Saint-Germain d'Ectot, 14240 Aurseulles
(siège mairie) ; Lieu de mission : école Anctoville

Cette mission a pour objectifs de réduire le gaspillage alimentaire dans notre restaurant scolaire de l'école élémentaire (CP à CM2) en passant par des actions éducatives pour réduire le gaspillage mais aussi en menant des activités de sensibilisation et de la découverte du goût via des produits de saison et de notre terroir. Pour cela, le volontaire participe à la création d'animations pédagogiques sur le temps périscolaire en lien avec les agents territoriaux et sur le temps scolaire, en lien avec les enseignants.

Objectif :

- Réduire le gaspillage alimentaire lors de la restauration scolaire.
- Sensibiliser les enfants à l'éducation au goût et produits locaux.
- Faire vivre aux enfants les Droits des Enfants notamment l'opinion de l'enfant et liberté d'expression

Missions :

- 1) Participer à la préparation et mise en place d'animations pédagogiques.
 - ✎ Contribuer à l'élaboration d'un questionnaire pour les enfants
 - ✎ Mener des actions de pesées avec les enfants, les afficher et interpréter ensemble les résultats
 - ✎ Faire passer un permis « anti-gaspillage » à chaque enfant
 - ✎ Prise de contact avec des partenaires (SEROC, producteurs locaux) pour organiser des interventions et animations (dégustations, marché)
 - ✎ Contribuer à l'organisation des ateliers d'art plastique ou de cours de cuisine
- 2) Soutenir l'équipe territoriale et pédagogique.
 - ✎ Aider à l'organisation d'un concours ou photo « le plus joli plat »
 - ✎ Sensibiliser via une collecte alimentaire

Les propositions faites par le volontaire sont un vrai plus.

Il n'y a pas de condition de diplôme, en revanche, de la créativité, de l'enthousiasme, de la patience, de la bonne humeur et l'envie de travailler auprès des enfants sont un plus pour cette mission. Un volontaire autonome pourra s'épanouir pleinement dans cette mission. Le repas du midi (sur le temps scolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi)) est pris en charge par la commune.

Quand ? A partir d'octobre 2024 (6 mois, 24h par semaine)
Quel domaine ? Education pour tous, Santé
Combien de poste ? 1
Tuteurs : Madame Virginie RICARDE plus un agent communal